### Alexandre SANTONI

Notaire Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI Notaire Diplôme Supérieur du Notariat

# MAITRE ALEXANDRE SANTONI NOTAIRE Bancarello-Route de Sartène 20169 BONIFACIO

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

### COMMUNES DE MONACIA ET PIANOTTOLI-CALDARELLO

### AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 12 NOVEMBRE 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

## Bénéficiaire de la prescription

Mme Renée Georgette BENEDETTI, Commerçante, demeurant à AULLENE (20116) Hôtel de la Poste. Née à AULLENE (20116) le 25 septembre 1952 pour 6/24ème.

M. Jean-Pierre BENEDETTI, Professeur d'EPS, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) hameau de Gialla. Né à AULLENE (20116) le 9 janvier 1966 pour 6/24ème.

M. Jean-Baptiste BENEDETTI, Exploitant agricole, demeurant à MONACIA D'AULLENE (20171) Quartier Caserne. Né à MONACIA D'AULLENE (20171) le 21 mai 1957 pour 4/24ème.

M. Paul-Marie BENEDETTI, Fonctionnaire territorial, demeurant à MONACIA D'AULLENE (20171) Casa Campu Santu. Né à MONACIA D'AULLENE (20171) le 10 juin 1961 pour 6/24ème.

M. Jean Jacques BENEDETTI, Agriculteur, demeurant à MONACIA D'AULLENE (20171) quartier forconu. Né à AJACCIO (20000) le 7 novembre 1967 pour 6/24ème.

#### **DESIGNATION**

#### A MONACIA-D'AULLENE (CORSE-DU-SUD) 20171

Lieudit Campo Santo et Vighi, diverses parcelles de terre figurant ainsi au cadastre section B numéro 395 pour 4a 74ca; section C numeros 418 pour 2a 64ca, 419 pour 11a 50ca, 420 pour 63a 24ca.

Lieudit Monacia, dans un ensemble immobilier, dans une maison en copropriété élevée de deux étages sur rez-de-chaussée cadastre section D numero 655 pour 65a : <u>Lot numéro un Une pièce au premier étage côté Ouest. Lot numéro deux Une pièce au deuxième étage côté Ouest.</u>

A PIANOTTOLI-CALDARELLO (CORSE-DU-SUD) 20131 Lieudit Valle Panajo, diverses parcelles de terre figurant ainsi au cadastre section E numeros 326 pour

21a 79ca, 327 pour 64a 10ca, 328 pour 12a 02ca, 329 pour 54a 48ca, 330 pour 56ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)